



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SEANCE DU JEUDI 06 AOUT 2020**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Secrétaire : Maurice BONTE**  
**Date de convocation : 28 Juillet 2020**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 44**  
**Nombre de procuration : 06**

**Extrait n°CC-08-2020-108**

**Objet : Élection des représentants au sein de l'Office Communautaire du  
 Tourisme de CAP Nord Martinique.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELOT, Jonathan TABAR, Justin PAMPHILE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Giovanni WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

**Arrivés en cours de séance :** Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Violaine DIAZ, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Jean-Baptiste ROTSEN

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Norbert MONSTIN à Patricia PALMONT, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Christian RAPHA à Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Kristelle RISAL à Germain DUTON, Maurice BONTE à Saint-Yves RANGOM, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Christian RAPHA.

**Partis en cours de séance :** Kristelle RISAL, Maurice BONTE, Jenny DULYS-PETIT

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu la** délibération n° CC-09-2017/125 du 29 septembre 2017 qui crée l'office communautaire du tourisme de CAP Nord (OCT) ;

**Considérant** que le comité de direction de l'OCT est composé de 29 membres répartis en 3 collèges :

- Un collège de conseillers communautaires de 18 membres
- Un collège de socio-professionnels de 8 membres
- Un collège de personnalités qualifiées de 3 membres.

**Considérant** que le collège des conseillers communautaires est composé d'un élu communautaire par commune en vertu de l'article 5 des statuts de l'OTC ;

**Considérant** que sous réserve des modes d'élection spécifiques, la désignation des membres se fait en application de l'article L 2121-21 du CGCT :

*« Le vote a lieu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés ;*

*Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions intercommunales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de l'EPCI. (...)»*

**Considérant** que seule la liste suivante est constituée

<b>Commune</b>	<b>Représentant</b>
Ajoupa-Bouillon	Maurice BONTE
Basse-Pointe	Marie-Thérèse CASIMIRIUS
Bellefontaine	Félix ISMAIN
Carbet	Patricia PALMONT
Case-Pilote	George GELIE
Fonds Saint Denis	Annick COMIER
Grand-Rivière	Jean-Louis MARIE-LOUISE
Gros-Morne	Sylvie PALCY
La Trinité	Patricia GUION-FIRMIN
Lorrain	Olivier JEAN-DENIS
Macouba	Sainte-Rose CAKIN
Marigot	Joseph PERASTE
Morne-Rouge	Charles CARISTAN
Morne-Vert	Lucien SALIBER
Prêcheur	Germain DUTON
Robert	Jiovanny WILLIAM
Sainte-Marie	Josette MASSOLIN
Saint-Pierre	Rose-Marie GENOT-PLESDIN

**Considérant** la proposition faite de désigner les élus suivants dans le collège des personnes qualifiées :

Annick CHARLEC  
Chantal MAIGNAN

**Considérant** le résultat du vote

Nombre de membres présents (dont procurations)	50
Nombre de votants (dont procurations)	50
Bulletin blancs	00
Abstentions	00
Contre	01
Suffrages exprimés	49

**DECIDE****Article 1 :**

**D'approuver** liste des conseillers communautaire représentant CAP Nord au Comité de Direction de l'Office Communautaire du Tourisme (OCT).

<b>Commune</b>	<b>Représentant</b>
Ajoupa-Bouillon	Maurice BONTE
Basse-Pointe	Marie-Thérèse CASIMIRIUS
Bellefontaine	Félix ISMAIN
Carbet	Patricia PALMONT
Case-Pilote	George GELIE
Fonds Saint Denis	Annick COMIER
Grand-Rivière	Jean-Louis MARIE-LOUISE
Gros-Morne	Sylvie PALCY
La Trinité	Patricia GUION-FIRMIN
Lorrain	Olivier JEAN-DENIS
Macouba	Sainte-Rose CAKIN
Marigot	Joseph PERASTE
Morne-Rouge	Charles CARISTAN
Morne-Vert	Lucien SALIBER
Prêcheur	Germain DUTON
Robert	Jiovanny WILLIAM
Sainte-Marie	Josette MASSOLIN
Saint-Pierre	Rose-Marie GENOT-PLESDIN

**Article 2 :**

**D'approuver** la désignation des élus suivants au sein du Collège des personnalités qualifiées de l'OTC :

Annick CHARLEC  
Chantal MAIGNAN

**Article 3 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 49

Contre : 01

Abstention : 00

Blanc : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 AOUT 2020

Le Président  
Bruno Nestor AZEROT

